

Séance publique du 9 juillet 2002

Délibération n° 2002-0675

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux de rénovation du tunnel sous Fourvière - Demande de subvention à l'Etat pour une première tranche fonctionnelle**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite du tragique accident survenu dans le tunnel du Mont Blanc, un comité national d'évaluation a procédé à un diagnostic de sécurité de tous les tunnels routiers d'une longueur supérieure à un kilomètre.

Ultérieurement, le comité de surveillance des tunnels, mis en place et présidé par monsieur le préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes a demandé un certain nombre d'aménagements techniques pour se rapprocher des exigences de sécurité imposées dans les nouveaux tunnels du réseau routier national par la circulaire interministérielle n° 2000-63 en date du 25 août 2000, établie à la suite de l'incendie du tunnel sous le Mont Blanc.

C'est ainsi qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil d'approuver une première tranche fonctionnelle de travaux pour un montant total estimé de 1 340 000 € HT ainsi qu'une demande de subvention auprès de l'Etat.

Cette première tranche fonctionnelle de travaux porte sur :

Le contrôle d'accès

Il s'agit de développer des scénarios de contrôle d'accès de l'ouvrage par la GTC lors d'accidents, ceci en liaison avec la détection du système de désenfumage. Le contrôle d'accès s'opère par les barrières existantes des bretelles d'accès et par des barrières à créer au droit du fronton de l'ouvrage.

Coût estimé : 190 000 € HT.

L'équipement des intertubes

Il s'agit d'équiper les quatre intertubes pour piétons et le sas central réservé aux véhicules de secours de différents éléments de sécurité : poste d'appel d'urgence, sonorisation, vidéo, porte coupe-feu, extincteur, éclairage.

Coût estimé : 640 000 € HT.

Le réaménagement de la salle de contrôle commande et la mise en place d'une salle de commandement opérationnelle

Il s'agit d'offrir aux agents de surveillance du tunnel un espace de vie adapté à leur métier par des écrans informatiques nouveaux et des bureaux adaptés à l'intégration des nouveaux matériels.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de créer une salle de commandement opérationnelle destinée aux acteurs intervenant en cas d'événement grave qui leur permette d'accéder en temps réel à toutes les informations visuelles et informatiques.

Coût estimé : 510 000 € HT.

L'ensemble de ces actions est décrit dans le dossier de demande de subvention.

Ces investissements apparaissent éligibles à un financement de l'Etat, conformément aux dispositions du décret n° 99-1060 en date du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et à la circulaire d'application en date du 19 octobre 2000 ;

Vu ledit dossier technique ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2000-63 en date du 25 août 2000 ;

Vu le décret n° 99-1060 en date du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu la circulaire d'application en date du 19 octobre 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve une première tranche fonctionnelle de travaux de rénovation du tunnel sous Fourvière pour un montant total estimé de 1 340 000 € HT.

2° - Demande l'attribution d'une subvention de l'Etat au taux maximum pour cette opération et charge monsieur le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Etat pour l'attribution de cette subvention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,